



Info Dom N°79

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2021

➤ CONVENTION FOYERS RURAUX DU GRAND COURONNE POUR LOCATION SALLE DES FETES CENTRE AERE ETE 2021

La commune de Dommartin-sous-Amance met à disposition de l'association des foyers ruraux du Grand Couronné les locaux communaux suivants : salle polyvalente, salle annexe accueil mairie, salle du four à pain, cuisine, sanitaires et cour de la mairie dans le cadre d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) concernant les enfants du secteur âgés de 3 à 6 ans du **Mercredi 7 juillet 2021 au vendredi 23 juillet 2021**.

Une convention contenant les points suivants sera signée entre les deux parties :

- Une participation forfaitaire de 30 €/jour de fonctionnement (fluides) ainsi qu'une journée supplémentaire correspondant au temps nécessaire pour les préparatifs sera demandée.
- Le nombre d'enlèvements de bacs poubelles sera facturé au prix coûtant par la commune.
- Le nettoyage complet après utilisation et fermeture sera effectué par la commune de Dommartin-sous-Amance contre un forfait de 100 € si besoin est.

➤ DELIBERATION SDE 54 POUR TCCFE

La TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Énergie est payée par tous les consommateurs d'énergie directement les factures (ERDF, ENEDIS...) Jusqu'à présent le produit de cette taxe revenait directement à ces fournisseurs d'énergie.

Par délibération en date du 17 mai 2021, le SDE54 a décidé de reverser aux communes situées dans son périmètre et dont la population est inférieure à 2 000 habitants, 97 % du produit de la TCCFE collectée sur le territoire communal et ce, jusqu'en 2027 inclus.

Les montants estimatifs reversés à la commune seraient : 4 200 € en 2021, 6 300 € en 2022 et 8 125 € en 2023.

➤ CONVENTION ESPACES VERTS

Le Maire propose une convention entre la Communauté de Communes et la commune de Dommartin-sous-Amance pour la tonte nécessitant l'utilisation de l'épareuse. L'équipe d'insertion interviendra dans la commune de Dommartin-sous-Amance après le 15 septembre 2021. Un passage pour un forfait de 250 € pour une dizaine d'heures soit 25 € de l'heure.

Lieux concernés : chemin de Braquemine, sortie Piroué direction Agincourt, chemin Derrière le Château, haut du verger communal...

➤ MOTION ECOTAXE

Le maire propose au Conseil municipal d'adopter la motion proposée par le sénateur JACQUIN, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Par ailleurs ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

➤ APPROBATION DES COMPTES SPLX DEMAT

La répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPLXdemat, nécessaire à la transmission des actes administratifs de façon dématérialisée, va être modifiée. Il a été demandé à la commune d'adopter cette modification.

➤ BONS SCOLAIRES

Afin d'aider les familles, les bons scolaires d'une valeur de 40 € pour chaque enfant scolarisé de la 6^{ème} à la terminale, y compris BAC Professionnel, CAP et BEP non rémunérés et de 20 € pour chaque enfant scolarisé du CP au CM2 sont reconduits.

Ces bons scolaires seront à retirer jusqu'au 30 septembre. Cette aide sous forme de bon d'achat sera utilisée uniquement aux rayons fournitures scolaires du magasin CORA Essey-lès-Nancy.

Cette décision est prise pour toute la durée du mandat. Le montant de cette aide pourra être révisée chaque année.

➤ NOMINATION SUPPLEANT CLECT

Monsieur Guy FURDIN est nommé suppléant à la commission CLECT (Commission Chargée de calculer les transferts financiers entre commune et Communauté de Communes, suite aux différentes prises de compétences.)

➤ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La commission de travaux se réunira le jeudi 1^{er} juillet, (perspectives 2022).
- Maison forte : Il est prévu d'en faire un espace partagé. En conséquence, il devient nécessaire de réduire les salles réservées aux deux guerres. Un rendez-vous est programmé mardi 22 juin avec Monsieur Munier et Monsieur Hartz afin de préparer la réunion du 29 juin à 17h30 avec Monsieur Diedler dans le cadre d'un partenariat possible avec la Comcom.
- Les travaux de réfection de la rue Pasteur débutent semaine 26. La route direction Agincourt sera donc inaccessible sauf pour les riverains. Le dépôt du matériel se fera vendredi 25/06.
- La fibre : la date limite de pose est prévue en août. Avant le 15 juillet la Comcom prévoit une réunion des maires avec la Société Losange et la région Grand Est afin d'obtenir un calendrier précis.
- Zones inondables : Monsieur Arki, du service DDT bio-diversité /unité risque (qui a été le maître d'œuvre de la renaturation de l'Amezule et de ses affluents) reprend le dossier et étudiera la possibilité de contester la zone. Ce dossier est à soutenir devant le BEPG avec la Comcom.
- Photocopieur : Un changement de photocopieur est à envisager. Les Sociétés Toshiba et Kodex ont établi plusieurs devis (location ou achat). Voir au prochain conseil.
- Participation citoyenne : La crise sanitaire a gelé l'avancement. Il y a un changement d'interlocuteur et le dossier est en cours de signature (gendarmerie/Préfecture).
- Concert : Monsieur Tisserand demande l'utilisation des locaux de l'église pour l'organisation d'un concert. Cette demande est à étudier.
- Monsieur Mathieu Klein viendra à Agincourt le 12 juillet pour échanger sur la dissolution du SIS 1^{er} cycle. Quid des investissements réalisés par les communes membres du SIS depuis sa création ? Quid du personnel ?
- En projet : faire une voie verte annexe pour relier Agincourt à Essey-lès-Nancy.

Merci de nous faire part de vos commentaires et informations propres à la vie de Dommartin au 03 83 31 19 41

Pour nous contacter en cas d'urgence :

le maire : 03.83.31 15.52 - 1^{ère} adjointe 06 89 74 14 72 – 2^{ème} adjoint Guy FURDIN 06 71 00 13 79 –
3^{ème} adjoint Gilles JONCHERAY 06 72 60 82 96